

PREFET DU FINISTERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Délimitation du rivage de la mer

Commune de PLOZEVET

Par arrêté préfectoral du 23 octobre 2020, une enquête publique d'une durée de 17 jours est prescrite du 30 novembre 2020 à 9h au 16 décembre 2020 à 17h, en vue de la délimitation du rivage de la mer sur la commune de Plozévet, secteur de Pors Poulhan, parcelles AA n° 137 ; 169 ; 138 ; 139 ; 140.

La personne responsable du projet est l'Etat représenté par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère/ Pôle littoral et affaires maritimes de Guilvinec-Concarneau – 37 rue de la Marine - 29730 LE GUILVINEC Tél : 02.98.76.59.72 Courriel : ddtm-dml-plam-leguilvinec@finistere.gouv.fr

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : www.finistere.gouv.fr - rubrique : Publications - Publications légales- Enquêtes Publiques.
- sur support papier, en mairie de Plozévet, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère, DCPAT/BICEP aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de Plozévet ou les adresser à l'attention du commissaire enquêteur par correspondance à la mairie : 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@plozevet.bzh ; à l'attention de M. Jean-Luc BOULVERT, commissaire enquêteur

Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R. 2111-6 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le commissaire enquêteur M. Jean-Luc Boulvert, retraité de la fonction publique territoriale recevra les observations du public à la mairie de Plozévet :

- le lundi 30 novembre 2020 de 9h à 12h
- le mercredi 16 décembre 2020 de 13h30 à 17h

Une réunion sur les lieux faisant l'objet de la délimitation se tiendra le lundi 7 décembre 2020 à 14h30. Le point de rendez-vous est fixé au droit du n° 16 de la rue de Pors Poulhan à Plozévet.

Le commissaire enquêteur, les services de l'Etat intéressés, le maire de Plozévet et les propriétaires riverains mentionnés dans le dossier d'enquête y sont dûment convoqués. A l'issue de cette réunion, le service de l'Etat chargé du domaine public maritime dresse le procès verbal des observations recueillies et l'adresse au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Plozévet, ainsi que sur le site internet susmentionné pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le préfet du Finistère se prononce par arrêté sur la délimitation requise en application de l'article R. 2111-11 du code général de la propriété des personnes publiques. Toutefois, cette délimitation est constatée par décret en Conseil d'Etat si l'avis du commissaire enquêteur est défavorable.